

### DEMANDEUR (à remplir obligatoirement)

Nom et prénom du demandeur : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... Tel : .....  
E mail : .....

Je m'engage à :

- Joindre à ce dossier les éléments suivants :
  - Plan de situation (permettant le repérage de l'habitation)
  - Plan de masse (sur lequel figure l'assainissement non collectif)
- Payer la redevance (tarif en vigueur fixé par la collectivité), à réception de la facture (adressée au demandeur)
- A ce que **le propriétaire ou mandataire contacte le SPANC sous 15 jours pour prendre rendez-vous afin d'effectuer le contrôle. Sa présence est obligatoire.** Dans le cas contraire, le délai d'instruction de cette demande sera prolongé d'autant

### INFORMATION SUR LA VENTE (à remplir obligatoirement)

#### Nom et prénom du propriétaire si différent du demandeur :

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... Tel : .....

Adresse du bien vendu (si différente) : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Références cadastrales : Section : ..... Parcelle(s) : .....

#### Coordonnées de l'acquéreur :

Nom et prénom du demandeur : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... Tel : .....

Nom et coordonnées du notaire : .....  
Date du compromis : ..... Date prévue de la vente : .....

### ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire ou mandataire s'engage à :

- Présenter lors du contrôle les documents et informations (dans la mesure du possible) :
  - Attestation de conformité de l'assainissement non collectif
  - Attestation de vidange
  - Date de mise en service du dispositif d'assainissement
  - Facture des travaux
  - Date de la construction de l'habitation
  - Copie de la dernière facture d'eau
- **Rendre accessible et ouvert les ouvrages. Dans le cas contraire, l'installation sera classée « non conforme »**
- Maintenir un compteur d'eau ouvert afin de vérifier les évacuations.

## CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

### Maison individuelle :

Principale  Secondaire  Location  Vacant  Autre

Nombre de chambres : .....

Nombre d'habitants : .....

### Immeuble autre qu'une maison individuelle (locaux commerciaux, ensembles immobiliers regroupés, etc...)

Nature de l'immeuble : .....  
Capacité d'accueil : ..... Nombre d'Equivalents-Habitants (si connu) : .....EH

Alimentation en eau potable :  Réseau d'eau public  Puits

Si le puits est utilisé, est-il déclaré en mairie :  OUI  NON

Distance entre le puits et le système de traitement des eaux usées : .....

Année de mise en service de l'installation : .....

## ENTRETIEN

Pas d'entretien effectué

Pas d'information disponible

### Vidange :

Date de la dernière vidange : .....

Fréquence de vidange : .....

Type d'entretien :

Vidange de la fosse  Vidange du bac dégraisseur  Nettoyage du préfiltre

Volume vidangé : .....

Existence de justificatifs :  OUI  NON

Nom du vidangeur : .....

Destination des sous-produits : .....

### Microstations / Filtres compacts

Fréquence d'entretien : ..... Dernière opération d'entretien : .....

Renouvellement du matériau filtrant

Remplacement de pièces : documents justificatifs :  OUI  NON

Carnet d'entretien :  OUI  NON

Photos

Contrat d'entretien : intervenant : .....

Je certifie en qualité de demandeur, propriétaire ou mandataire, l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à .....

Signature propriétaire/mandataire  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature Demandeur  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Rappel réglementaire : loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite grenelle 2.

« Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique et **daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique** prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation. ». « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait **procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.** »